

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2013

---

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF2

présenté par  
M. Launay, rapporteur

-----

### ARTICLE 4 QUATER

Après les mots : « loi de finances et de la » supprimer le mot « présente »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas opportun de limiter l'application des dispositions de cet article à la « présente » loi de programmation.